



Traité Baba Batra

Michna 9 - Chapitre 2

מַרְחִיקִים אֶת הַגְּבֻלוֹת וְאֶת הַקְּבָרוֹת,
וְאֶת הַבְּרִסְקֵי מִן הָעִיר חֲמִשִּׁים אַמָּה.
וְאֵין עוֹשִׂין בְּרִסְקֵי אֶלָּא לְמִזְרַח הָעִיר.
רַבִּי עֲקִיבָה אוֹמֵר:
לְכָל רוֹחַ הוּא עוֹשֶׂה, חוּץ מִן מַעֲרָבָה,
וּמַרְחִיק חֲמִשִּׁים אַמָּה.

Il faut éloigner les cadavres, les tombes et les tanneries de 50 coudées de la ville. Il ne faut installer une tannerie qu'à l'Est de la ville. Rabbi Akiva dit : « on peut l'installer de tous les côtés sauf à l'Ouest et il faut l'éloigner de 50 coudées ».



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions